Le CESE a adopté sa contribution au Tour de France de l'égalité

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 23/01/2018

Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

Consulter la résolution

Au cœur du pacte social et républicain, l'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « Grande cause nationale » par le Président de la République pour la durée du quinquennat. Le gouvernement a ainsi lancé en octobre 2017 le Tour de France de l'égalité, auquel Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes, a souhaité associer le CESE.

Le CESE a ainsi consacré sa séance plénière du 23 janvier 2018 au Tour de France de l'égalité, en présence de Marlène Schiappa.
Le président du CESE Patrick Bernasconi a présenté la résolution au nom du Bureau, et Cristelle Gillard l'exposé des motifs au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité.

La résolution du CESE s'articule autour des 5 axes suivants :

1/ L'égalité professionnelle
2/ L'éducation à l'égalité et lutte contre les stéréotypes
3/ La lutte contre les violences faites aux femmes
4/ L'évaluation des politiques publiques
5/ L'argent pour les droits des femmes

Claire Guichet, rapporteure de l'étude "Les forces vives au féminin" a présenté une mise à jour des données issues de l'étude concernant la place des femmes dans les organisations de la société civile.

Des tables rondes rassemblant des personnalités expertes de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les violences faites aux femmes ont également donné lieu à des débats.

La résolution a été adoptée avec 179 voix pour, 0 voix contre, 0 absention.

© - copyright CESE - Novembre 2026